



BOURSES DE LYCEE 2020-2021

publié le 15/05/2020 - mis à jour le 26/05/2020

La bourse de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant au lycée. Il vous sera demandé de nous fournir l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.

Un simulateur est également accessible depuis

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college>

Veuillez trouver en annexe la demande de bourse nationale de lycée MODIFIABLE pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que la notice d'information.

Cette année, 2 campagnes sont prévues :

- ▶ du 11 mai au 7 juillet, les demandes seront faites papier, vous pouvez déposer votre demande dans la boîte aux lettres du collèges ou envoyer les documents par mail.
- ▶ de la rentrée scolaire de septembre jusqu'au 15 octobre 2020 : vous pourrez encore déposer vos demandes de bourse en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020

Veuillez envoyer votre demande de bourse par courrier ou la déposer dans la boîte aux lettres du collège ou l'envoyer avec toutes les pièces justificatives au collège par mail à ce.0860002k@ac-poitiers.fr

Documents joints

 [formulaire_de_demande_de_bourse_de_lycee_annee_scolaire_2020-2021_](#) (PDF de 366.7 ko)

 [notice_bourse_de_lycee_annee_scolaire_2020-2021](#) (PDF de 231.2 ko)

 [formulaireformatremplissablesanssignature](#) (PDF de 1.4 Mo)